

Projet Institutionnel
2021 - 2026



AVEC ET POUR LES FAMILLES

Sommaire

I) Présentation de l'Udaf du Cantal.....	2
1.1 Statuts et missions.....	2
1.2 La Gouvernance.....	3
1.2.1 - Les instances de décisions.....	4
1.2.2 - Les instances de travail de l'Udaf du Cantal.....	4
1.3 les ressources humaines.....	5
II) Notre environnement.....	5
2.1 Le contexte démographique départemental.....	5
2.2 Contexte économique.....	6
2.3 Les indicateurs sociaux.....	7
2.4 L'organisation territoriale.....	7
III) Notre Réseau.....	7
3.1 Le réseau associatif.....	7
3.2 Le réseau institutionnel.....	9
IV) Nos valeurs.....	9
V) Les orientations.....	10
5.1 Dans la gestion de l'association.....	10
5.1.1 - Fixer des objectifs d'amélioration.....	10
5.2 Dans le management des services.....	10
5.2.1 - Des relations aux usagers renforcées	10
5.2.2 - Un partenariat vivant.....	11
5.2.3 - Une gestion des ressources humaines collaborative.....	11
5.2.4 - Des liens renforcés entre les administrateurs et les salariés.....	12
5.2.5 - Développement de nos pratiques du numériques et des nouvelles technologies.....	12
5.3 Dans Les investissements.....	12
5.4 Dans l'action familiale.....	12
5.4.1 - Favoriser le développement des associations.....	12
5.4.2 - Aller vers les familles.....	13
5.4.3 - Etre actif au sein du réseau Unaf-Uraf-Udaf.....	13
5.5 Dans La Communication.....	13
5.6 Dans la relation avec nos partenaires et nos financeurs.....	14

I) Présentation de l'Udaf du Cantal

1.1 Statuts et missions

L'Udaf, organisme semi public né de l'ordonnance du 3 mars 1945 modifié par la loi du 11 Juillet 1975.

Nos missions :

Nos missions sont inscrites dans le code de l'Action Sociale et des Familles (articles L211-1 à L211-14).

- Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur toutes les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

C'est faire part de notre avis lors de sollicitations, mais c'est aussi questionner, exprimer nos attentes et faire avancer nos idées sur toutes les questions familiales.

Cette mission s'exerce prioritairement auprès des Pouvoirs Public (Etat, Conseil Général, Parlementaires, Communautés de communes) mais aussi auprès des partenaires économiques et sociaux, organismes sociaux (CAF, MSA, CPAM), chambres consulaires, et syndicats salariés et organisations patronales).

Pour remplir cette mission cela implique d'abord d'être réactif à l'actualité familiale, de définir un avis, de le transmettre aux Pouvoirs Publics et partenaires concernés, de rencontrer régulièrement les Pouvoirs Publics et les Partenaires économiques et sociaux.

- Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres institués par l'Etat, le Département, la Commune.

Représenter l'ensemble des familles, c'est exprimer nos avis dans les différentes instances où nous siégeons.

Ces représentations s'exercent notamment auprès des organismes sociaux (CAF, MSA, CPAM, CCAS) des Conseils départementaux (Education Nationale, Habitat, Consommation, Insertion) et de diverses commissions et Comités de Pilotage.

Cette mission nécessite de bien connaître les réalités de vie des familles aujourd'hui et donc pour l'Udaf : de recueillir les avis et attentes des familles au sein du réseau des associations familiales, d'associer à nos travaux tous les acteurs s'intéressant aux questions familiales, d'élargir la connaissance des besoins des familles par les enquêtes de l'Observatoire Régionale de la Famille et l'observation de nos services.

L'Udaf se doit aussi d'accompagner le représentant UDAF, véritable ambassadeur dans sa mission par l'information, la formation, des échanges réguliers.

- Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier la charge.

L'Udaf peut donc être sollicitée par les Pouvoirs Publics pour gérer des services, mais elle se doit aussi de prendre des initiatives pour répondre aux besoins des Familles.

Le service est d'intérêt familial lorsqu'il n'est pas que social : il suppose des notions de prévention, de soutien et d'accompagnement mais aussi de participation des familles et personnes concernées pour développer autonomie et responsabilité.

Remplir cette mission implique que chaque service soit doté d'un projet de service fondé sur nos valeurs précisant nos engagements dans le prolongement du projet institutionnel.

L'Udaf garante de l'éthique définie assure le suivi des services, et dans sa responsabilité se garde la possibilité d'interrompre une activité si les conditions pour la conduire ne sont plus remplies y compris en matière de financement.

- Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable, l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

Lorsqu'une action en justice met en jeu les intérêts de l'ensemble des familles, L'Udaf peut et doit se porter partie civile dans les domaines tels que la discrimination, l'exclusion, la maltraitance, la sécurité, le non-respect des droits des usagers, la consommation.

Cette démarche offre la possibilité de demander, au-delà des dommages et intérêts, l'arrêt des agissements et la publicité du jugement.

Pour donner corps à cette mission, il est plus que jamais nécessaire d'informer sur cette possibilité d'action civile les institutions recueillant les plaintes (procureur, gendarmerie, Police, DDCSPP), les associations et les familles.

Notre signature : « AU SERVICE DE TOUTES LES FAMILLES ».

Elle traduit l'essence même du projet institutionnel et la raison d'être de l'UDAF.

Elle souligne à la fois la globalité et l'étendue de nos missions. Et elle rappelle aussi que toutes les familles cantaliennes sont concernées par nos activités.

C'est pour et avec les familles que nous agissons.

1.2 La Gouvernance

Les moyens de la gouvernance sont définis par les statuts et le règlement intérieur. Ces moyens reposent sur des instances de décisions, de travail, des représentations organisées par l'Udaf et de la force de son réseau associatif.

1.2.1 – Les instances de décisions

Composées des adhérents de L'Udaf que sont les Associations Familiales et les Mouvements Familiaux, les instances doivent permettre à l'Udaf de remplir ses missions avec des niveaux de décisions clarifiés.

L'assemblée générale est l'instance souveraine qui permet aux membres adhérents de contrôler l'activité de l'union, de fixer les orientations et de renouveler les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration assure le fonctionnement quotidien de l'union entre deux assemblées générales. Composé de 18 à 28 membres, il met en œuvre et conduit la politique de l'Udaf.

Le bureau veille à l'exécution des décisions du CA, et par délégation contrôle le fonctionnement interne et le suivi budgétaire.

Le président est le représentant de l'union. Il travaille en étroite relation avec le directeur dans le cadre d'une délégation de pouvoirs validée par le conseil d'administration.

1.2.2 – Les instances de travail de l'Udaf du Cantal

Pour donner de l'efficacité au fonctionnement des instances de décisions, l'Udaf s'appuie sur des instances de travail mobilisées régulièrement pour préparer les décisions.

Les commissions thématiques

Composées d'administrateurs, de représentants des associations familiales et des mouvements, de salariés de l'Udaf et de personnes qualifiées elles permettent de préparer les dossiers présentés au conseil d'administration pour prise de décision.

Les questions familiales sont regroupées en 5 thématiques :

- Autonomie
- Enfance famille
- Cadre de vie : habitat développement durable vie quotidienne
- Santé, action sociale, insertion
- Développement associatif et bénévolat

Les commissions internes

Composées uniquement d'administrateurs et des salariés concernés, elles s'assurent du bon fonctionnement de l'Udaf tant sur le plan associatif que dans la gestion des services.

Elles assurent le contrôle du fonctionnement interne. Il y a quatre commissions internes :

- Commission de contrôle : veille au respect des obligations statutaires, vérifie les listes électorales, agréée les associations familiales comme associées ou adhérents. Valide les candidatures au C A.
- Commission des services : Valide les projets de service et suit les activités
- Commission des finances et fonction employeur : prépare les budgets annuels, en suit l'exécution, prépare l'arrêté des comptes administratifs, valide les embauches et supervise le management général.
- Commission communication : visent à promouvoir l'image des mouvements et associations familiales, valoriser les actions à destination des familles, faire connaître l'UDAF et ses réseaux.

Les représentations

L'Udaf mandate des administrateurs ou des représentants de ses adhérents et associés pour porter la parole des familles dans de nombreuses instances organisées par les services de l'état, la collectivité départementale, les collectivités territoriales, les partenaires comme la CAF, la MSA et d'autres associations. Au total l'Udaf assure plus de 100 représentations familiales (dont 50 CCAS).

1.3 Les ressources humaines

A son rôle "**politique**" sur le département, s'ajoute un rôle **technique** et spécifique de "*gestion de tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge* » : ce sont entre autres, les services de protection des majeurs et les services d'accompagnement social et Budgétaire dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les services sont pilotés par une directrice et 3 cadres en responsabilités de Pôles :

- **Protection des majeurs vulnérables**
- **Accompagnement et inclusion sociale**
- **Comptabilités Personnels Finances**
- **Action Familiale**

En 2020, nous totalisons 70 salariés pour 62.73ETP sur les divers sites d'accueil.

3 Cadres techniques viennent soutenir la sectorisation des activités et la gestion de l'informatique et télécommunication.

II) Notre environnement

2.1 Le contexte démographique départemental

Avec une population de 143 627 habitants en 2019, la population continue de diminuer (- 0,3% / an) en raison d'un solde naturel toujours déficitaire (-0.6%/an) et malgré un solde migratoire positif (+0,6% par an) qui toutefois accentue le déséquilibre démographique :

départ des jeunes pour les études et la recherche d'emploi ; arrivée sur le territoire de populations plus âgées (retraités notamment).

18.5 % de la population à moins de 20 ans et 29% plus de 65 ans. La population cantalienne continue à vieillir avec un indice de vieillissement (**part des + de 65 ans / - de 20 ans**) de 157, situant le département dans les 5 ratios les plus élevés au niveau national. Cet indice a augmenté de 50 % en 20 ans. Les retraités représentent plus du tiers de la population départementale.

La population est composée de 68 656 ménages en 2020 dont :

- 17,1% d'hommes seuls ;
- 20,8% de femmes seules ;
- 36,5% de ménages de 2 personnes ;
- 22,5% de ménages de 3 ou 4 personnes ;
- 3,1% de ménages de 5 personnes et plus.

En moyenne, les ménages sont composés de 2 personnes (moyenne nationale : 2,2).

Les familles sont donc au nombre de 41 665. Elles sont composées :

- à 2,5% d'hommes seuls avec enfant(s) ;
- à 9,1% de femmes seules avec enfant(s) ;
- à 52,1% de couples sans enfant ;
- à 36,4% de couples avec enfant(s).

16,6% des enfants vivent dans une famille monoparentale (Insee 2017).

Depuis plusieurs années, les collectivités développent des politiques pro-actives d'accueil de nouvelles populations

2.2 Contexte économique

Le département se caractérise par un poids toujours important du secteur agricole (plus de 11% des emplois) et du secteur tertiaire non marchand (36,3% des emplois). En particulier, l'action sociale représente 2 fois plus d'emplois dans le Cantal que dans la région (13,4% de l'effectif salarié).

Le Cantal perd des emplois, les départs en retraite n'étant pas compensés par l'arrivée de jeunes et les centres de décision (administrations, secteur bancaire, ...) migrant de plus en plus, phénomène accentué par la régionalisation.

La part des emplois qualifiés et très qualifiés reste en deçà des données régionales et nationales. De plus, la part des travailleurs non-salariés (21% des actifs en emploi) est largement supérieure à celle de la région (12,8%) en raison de la sur représentation du secteur agricole. L'impact sur les revenus est donc perceptible et la médiane du revenu fiscal des Cantaliens reste faible : 19 880 € en 2017. La part des foyers imposables (35,9%) est de près de 10 points inférieure à celle de l'ensemble de la région.

Le taux de chômage s'établit au 3ème trimestre 2020 à 4.4 % : le Cantal connaît une situation plutôt favorable en chiffres bruts mais qui recouvre en partie le fait que les actifs en recherche d'emploi quittent le territoire.

2.3 Les indicateurs sociaux

Le taux de pauvreté est de 13.2 %, avec des variations importantes selon l'âge et la composition du ménage : 26,4% des familles monoparentales sont pauvres, ce taux est de 19.9% pour les femmes seules et de 22.8% pour les hommes seuls.

10.5% des ménages dont les ressources sont constituées de revenus d'activités sont pauvres. Avant impact socio fiscal, la part des personnes avec enfants vivant dans un ménage pauvre est de 25,8%. Cette part atteint 15,2% après perception des diverses aides et allocations.

Près de 35% des ménages sont allocataires de la CAF (toutes prestations confondues), concernant 37% de la population départementale.

En 2019, le Cantal compte **2475** bénéficiaires du RSA (soit **4500** personnes couvertes), **3401** bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, **794** bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé, **6315** allocataires des APL, **3816** allocataires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, **5039** bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie, **581** bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap.

2.4 L'organisation territoriale

Les regroupements intercommunaux sont finalisés : 1 communauté d'agglomération et 8 communautés de communes structurent le paysage intercommunal.

Si la compétence sociale n'est pas exercée au niveau intercommunal, les EPCI restent cependant des interlocuteurs à privilégier en terme de relais d'information pour le Point Info Famille, de partenaires pour l'accueil de manifestations et animations portés par les différentes missions de L'Udaf, via les maisons France Services, mais aussi parce qu'ils sont le niveau pertinent pour porter des politiques impactant la relation avec L'Udaf : enfance – jeunesse notamment, via les contrats conclus avec la CAF, maisons de santé,... .

III) Notre Réseau

3.1 Le réseau associatif

Il est composé de 40 mouvements et associations ayant le statut d'adhérents et 4 associations « associées ».

L'Udaf entretient des relations permanentes avec son réseau à travers une participation aux assemblées générales, des participations au C A et aux commissions thématiques un accès aux

supports de communication site internet page Facebook, des échanges réguliers avec nos représentants dans les différentes instances du territoire.

L'Udaf réunit une fois par an la conférence annuelle des mouvements.

Quelques repères pour mieux appréhender le réseau des Associations Familiales Adhérentes à l'Udaf :

	Nbre associations	Nbre d'adhérents	Nbre de suffrages	Familles rurales	Familles de France	Sous-total mouvements à but général
2015	44	2992	6578	12 416	1 5	13 421
2018	43	3175	7223	11 729	0	11 729
2019	41	3092	6966	9 683	0 0	9 683

	MFR ¹	ADMR	ADAPEI	EFA	UNAFAM	APF	CS	FA	JPV	SAB15	Sous-total mouvements à but spécifique
2015	3 334	21 1566	1 316	1 22	1 28	1 77	1 123	1 65	1 40		31 2571
2018	3 340	21 1451	1 328	1 20	1 26	1 78	1 75	1 89	1 33	1 6	32 2446
2019	3 320	21 1395	1 354	1 23	1 26	1 77	1 77	1 91	1 40	1 6	32 2409

Les familles regroupées dans les associations adhérentes à L'Udaf représentent 7,4% des familles cantaliennes.

Le réseau d'associations familiales reste fragile au niveau départemental notamment en raison du non renouvellement des bénévoles : en 2020, 2 associations supplémentaires ont mis fin à leur activité (Jonathan Pierres vivantes et SAB15).

Trois associations repérées sont susceptibles de rejoindre L'Udaf à court terme. Le contexte sanitaire en 2020 ne leur a pas permis d'organiser leurs AG extraordinaires pour modifier leurs statuts afin d'être en conformité pour devenir adhérentes de L'Udaf.

La création de nouvelles associations œuvrant dans le domaine familial reste très faible, de l'ordre de 1 par an. L'accroissement du réseau de L'Udaf doit donc s'établir via la proposition d'une offre de services aux associations n'ayant pour l'instant pas donné suite, le démarchage des quelques associations non encore rencontrées, l'accompagnement à la structuration et à l'émergence de nouvelles associations (via les réseaux nationaux adhérents à l'Unaf).

La disparité des associations adhérentes en termes de structuration, de volume d'activités et d'organisation nécessite la construction d'une relation plurielle qui doit permettre

¹ Maison Familiale et Rurale/ Aide a Domicile en Milieu Rural/ Enfance et Familles d'adoption/Association des paralysés de France, France Alzheimer/Jonathan Pierre Vivante /Solidarité Anorexie Boulimie....

l'anticipation différenciée des besoins et l'accompagnement des projets de chacune d'entre elles.

Les organismes associés (UNA-ASED, Générations Mouvement, Surdi 15) offrent potentiellement une visibilité accrue grâce à leur nombre d'adhérents et à leur couverture territoriale : il y a nécessité de renforcer le lien avec eux pour démultiplier l'information et les actions.

3.2 Le réseau institutionnel

Le réseau comprend 3 niveaux :

- Le niveau national avec l'Unaf qui pilote l'orientation des financements de l'état assure le contrôle de l'utilisation des fonds notamment à travers des conventions d'objectifs passées avec les Udaf. Elle est également l'instance de dialogue avec les pouvoirs publics et les mouvements familiaux nationaux.

Les évolutions sociétales techniques et politiques devraient conduire l'Unaf à affirmer sa posture de tête de réseau en renforçant soutien et conseil auprès des Udaf.

- Le niveau départemental créé par la loi comprend 92 Udaf. Mais depuis la réforme territoriale cet échelon n'est pas toujours le plus pertinent pour répondre aux attentes de l'état en région.
- Les Uraf émanation des Udaf. Elles voient leur rôle renforcé au niveau des nouvelles régions. Elles doivent adapter leur gouvernance et leur organisation pour appréhender pleinement leurs nouvelles missions de coordination et d'animation à l'égard des Udaf.

A l'avenir les Uraf doivent devenir des pôles de veille et d'expertise pour répondre aux appels d'offre et mutualiser des fonctions support.

Pour y parvenir il est impératif de trouver un financement pérenne et sécurisé des Uraf.

Une réflexion nationale est ouverte sur ces questions et l'Udaf du Cantal y apportera sa contribution.

IV) Nos valeurs

L'Udaf est apolitique et non confessionnelle. L'Udaf représente la totalité des familles quels que soient leur origine, leur religion, leur rattachement politique, leur composition. L'Udaf considère les familles comme le socle de notre société dans le respect de l'environnement dans lequel elles vivent.

De fait, les valeurs partagées par les militants familiaux, administrateurs, représentants et les salariés sont les suivantes :

L'universalisme : implique la compréhension, l'estime la tolérance et la protection du bien-être de tous et de la nature

Le Respect : implique absence de jugement, tolérance, non-discrimination, respect de la dignité de la personne et diversité des familles

La Solidarité : C'est l'objet de notre action ; cette solidarité se décline par la proximité, l'entraide l'accompagnement

Ces valeurs se déclinent au quotidien pour tous les salariés et les bénévoles dans la participation et le dialogue, l'engagement et la responsabilité, le professionnalisme.

V) Les orientations

Il s'agit de décliner nos valeurs en engagements

5.1 Dans la gestion de l'association

Il s'agit de décliner les valeurs d'engagement et de responsabilité
Ecoute et solidarité

5.1.1 - Fixer des objectifs d'amélioration

Ce projet associatif sera décliné par les services dans un plan d'amélioration continue issu des démarches d'évaluation interne et externe en lien avec les orientations fixées par le conseil d'administration.

Poursuivre la rationalisation de nos organisations

Poursuivre l'optimisation des budgets par la maîtrise des charges et le développement de nouvelles activités à charge constante ; l'utilisation raisonnée des nouvelles technologies

5.2 Dans le management des services

Cinq axes majeurs sous-tendent nos interventions :

5.2.1 - Des relations aux usagers renforcées

En conformité avec le cadre réglementaire et législatif de nos activités et forts de nos valeurs, nous devons renforcer nos relations avec « l'utilisateur citoyen » pour en faire un acteur dans son suivi et lui donner une place dans nos organisations

Cet objectif concerne à la fois l'organisation de nos services, l'évolution des fonctions, et de nos postures professionnelles pour garantir :

- Un accueil de qualité : locaux adaptés (confidentialité, accès des handicapés), accueil physique et téléphonique attentif, documents adaptés aux handicaps ou traduits en FALC, refus de la violence.
- Le respect des droits des usagers : assurer leur information, favoriser leur expression, développer l'écoute attentive et leur participation.
- La personnalisation de l'accompagnement et le respect d'un cadre éthique.
- L'amélioration continue de la qualité dans le prolongement des évaluations internes et externes.

5.2.2 - Un partenariat vivant

- ⇒ Avec les acteurs départementaux :
 - Renforcement de la connaissance pour situer les services de l'UDAF dans le champ de l'action sociale : information, prévention, protection de l'enfance, accompagnement social des familles, protection juridique des majeurs
 - Charte ou convention de partenariat
 - Journées de formation ou d'information communes
 - Renforcer le partenariat conventionné
- ⇒ Entretien des liens avec les magistrats et les prescripteurs en général (leurs attentes et retours sur nos activités...)
- ⇒ Développer les réunions interservices
- ⇒ Avec les intervenants dans les dossiers suivis
 - Champs d'intervention et limites de chacun
 - Cohérence de la prise en charge
- ⇒ Réinterroger régulièrement nos conventionnements partenariaux et financiers

5.2.3 - Une gestion des ressources humaines collaborative

- Un management participatif dans le cadre de délégations actives s'appuyant sur la confiance et le dialogue, la bienveillance et l'écoute, les compétences et la responsabilité personnelle de chacun pour porter des solutions collectives.
- Une amélioration de l'accueil et de la prise de fonction du nouveau salarié par l'organisation d'une procédure complète et intégrant dès que possible des périodes de tuilages.
- Les fiches de fonctions de l'ensemble des fonctions Udaf sont à disposition sur l'Intranet. Elles sont supports aux entretiens annuels avec son référent pour permettre de repréciser pour chacun les missions et activités, le champ d'autonomie et de responsabilité, les compétences requises, les contraintes du poste et les obligations liées au fonctionnement des services.
- Des temps d'échange privilégiés à travers les entretiens individuels imposés ou en réponse à une situation particulière : retour après une longue absence, réorganisation personnelle, ...
- Un accompagnement pour mobiliser les ressources nécessaires à un souhait d'évolution professionnelle. La poursuite de la dynamique autour de la formation continue afin de favoriser l'acquisition des compétences pour maîtriser l'exercice de la fonction, anticiper et accompagner les évolutions des métiers et techniques.
- La valorisation des projets et initiatives des salariés Udaf à l'interne comme à l'externe.

5.2.4 - Des liens renforcés entre les administrateurs et les salariés

- Des administrateurs délégués pour chaque service plus en lien avec le suivi quotidien : relation usagers, partenaires, besoins des familles, groupe amélioration de la qualité.
- Une rencontre annuelle de tous les salariés et de tous les administrateurs.
 - Mieux connaître le travail des services : Présentation du service, des activités, orientation annuelles, attention aux familles.
 - Mieux connaître les activités du conseil d'administration.
- Une participation encouragée des salariés :
 - Aux réunions de commissions thématiques de l'Udaf avec les ordres du jour sur internet.
 - A l'Assemblée Générale de l'Udaf.
 - Par l'encadrement, auprès des équipes.

5.2.5 - Développement de nos pratiques du numériques et des nouvelles technologies

Une fois maîtrisé, l'outil peut se mettre à notre service pour améliorer nos charges d'activité et nous recentrer sur la relation à l'autre.

5.3 Dans les investissements

a) Installer et faire vivre la maison des familles :

L'installation dans de nouveaux locaux doit permettre de répondre à deux ambitions :

- Améliorer les conditions de travail des équipes
- Concrétiser le concept de « maison des familles » pôle ressources et d'échanges des acteurs associatifs au service des familles

b) Investir dans les apports des nouvelles technologies pour permettre d'améliorer la réactivité, l'agilité, la sécurité et s'adapter au « nomadisme » professionnel.

c) S'attacher le soutien de conseils éventuellement partagés avec d'autres dans des domaines d'expertise.

5.4 Dans l'action familiale

5.4.1- Favoriser le développement des associations

a) Proposer systématiquement aux associations volontaires de les associer aux actions menées sur le territoire en formalisant des alliances ou des mutualisations de moyens pour présenter des réponses globales aux appels d'offre.

- b) Renforcer nos échanges avec nos adhérents et associés :
- En mettant à leur disposition un espace d'information, de rencontre et d'échanges. Le siège de l'Udaf doit devenir la maison des familles du cantal ouvert aux familles et à leurs associations.
 - En participant à des rencontres sur le terrain et aux Conseils et AG
 - En organisant une rencontre périodique avec toutes les associations familiales du cantal et leurs adhérents.
 - En renforçant l'animation de notre réseau de représentants.
 - En les intégrant aux commissions thématiques
 - En organisant des échanges formalisés périodiquement.
- c) Poursuivre la recherche de nouveaux adhérents ou associées en réponse à l'érosion constatée.

5.4.2 - Aller vers les familles

- ✓ Utiliser les relais offerts par les maisons de services et les associations locales pour proposer des réunions d'information, d'échange et des ateliers délocalisés aux familles.
- ✓ Utiliser les nouveaux médias pour mettre les familles en réseau et susciter la création de nouvelles associations de familles.
- ✓ Animer le concept de maison des familles sur l'ensemble du territoire comme lieu d'échanges de réflexion et de construction de projet.

5.4.3 - Etre actif au sein du réseau Unaf-Uraf-Udaf

- ⇒ Poursuivre notre action visant à renforcer l'effet réseau dans notre groupe.
- ⇒ Mutualiser les expertises et s'organiser pour être en capacité de répondre aux appels d'offre au niveau de la région. Réfléchir au moyen de mutualiser les fonctions supports avec les Udaf volontaires de la région.

5.5 Dans La Communication

Valoriser les actions du secteur associatif en matière de politique familiale

Mettre en œuvre un plan de communication global en direction des associations, des familles et des partenaires en utilisant les nouvelles technologies de com pour faire connaître à nos associations, partenaires et financeurs toutes les actions menées par l'Udafet faire connaître aux familles les actions et prestations développées par nos adhérents et associés.
Créer un réseau de sponsors et mécènes.

Développer la communication autour de nos activités

- ⇒ Réaliser des outils de présentation des mesures et des dispositifs
 - Plaquettes
 - Guides pratiques
- ⇒ Privilégier la dématérialisation et proposer des supports tout publics (FALC)
 - Actualisation Internet et mobilisation des réseaux sociaux adaptés
- ⇒ Enrichir nos rapports d'activité
- ⇒ Rencontrer les services sociaux du CD15 et les services sociaux spécialisés, participer aux instances locales et départementales sur les sujets les concernant
- ⇒ Rappeler le contenu des mesures et les contextes d'intervention chaque fois que l'occasion en est donnée
- ⇒ Formaliser les relations avec les partenaires par des conventions d'engagement réciproque.

Améliorer encore notre communication interne :

La communication générale repose sur un outil commun à tous les salariés et administrateurs de l'Udaf qui est l'INTRANET de l'Udaf. Il permet l'accès :

- A l'information en continue,
- Aux liens internet, Facebook et réseaux sociaux.

Cette communication générale est de la responsabilité de chaque responsable de pôle et de la direction.

La communication repose aussi sur les réunions de services, les réunions inter-services et les groupes de travail inter-services, la création d'un espace éthique est envisagée.

5.6 Dans la relation avec nos partenaires et nos financeurs

Maintenir notre participation constructive et positive aux différents chantiers ouverts par le département comme le schéma départemental de l'autonomie, le schéma des services aux familles...

Et avec l'Etat participation au plan pauvreté, plateforme de répit, PCB, ...

Poursuivre et enrichir avec la CAF et la MSA les offres et actions d'informations et de soutien en direction de tous les parents et de la parentalité.

Etre force de proposition vis à vis des financeurs pour favoriser le développement de nouveaux services en réponse aux besoins des familles.